

Conditions Tarifaires BCP

au 1^{er} janvier 2017

PRINCIPALES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES DESTINÉS AUX ENTREPRISES ET AUX PROFESSIONNELS



NUMÉROS UTILES

PERTE / VOL : 09 69 36 39 39⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Banque BCP ou contactez le Centre d'Opposition.

CONTESTATION / FRAUDE : 09 69 36 09 02⁽¹⁾

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 9h00 à 18h00)

(1) Prix d'un appel local depuis un poste fixe

LEXIQUE

CALCUL DES INTÉRÊTS DÉBITEURS ET DÉTERMINATION DU TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le calcul des intérêts se fait en appliquant le taux convenu (indiqué aux conditions particulières de compte-courant) au solde débiteur majoré éventuellement des commissions. Si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, l'ensemble des sommes dues au titre du découvert (intérêts + commission sur le plus fort découvert + commission de dépassement) sera égal au maximum autorisé par la loi (Articles L.313-3 et suivants du code de la consommation).

Le montant des intérêts est obtenu comme suit :

(Somme de tous les soldes débiteurs) x (durée en jours)
x (taux d'intérêt conventionnel)

365 ou 366 jours (selon l'année civile)

COMMISSION SUR LE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.



VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

GESTION COURANTE

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel consolidé	GRATUIT
Relevé autre que mensuel (par envoi, avec débit à la fin du mois)	2,70 €
Relevé numérique	GRATUIT
Relevé au guichet	5,75 €
Réédition relevé de compte	9,70 €

CHÈQUES

Mise à disposition du chéquier en agence	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque	19,20 €
Commande de chéquier urgent	23,00 €
Frais d'envoi de chéquier à domicile (envoi simple)	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier à domicile en AR+frais postaux d'envoi	9,65 €
Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait de chéquier dans les 2 mois	10,40 €
Frais d'opposition chèque(s)	23,00 €
Frais d'opposition chéquier(s)	26,00 €

INCIDENTS SUR CHÈQUES / DÉCOUVERT NON-AUTORISÉ

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- Chèque inférieur ou égal à 50 €	20,80 €*
- Chèque supérieur à 50 €	40,80 €*

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Chèque rejeté pour autre motif que sans provision	16,80 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,05 €
Chèque /TIP revenu impayé (sauf sans provision)	23,10 €
Récupération de valeur en situation de rejet	37,30 €
Chèque payé en période d'interdiction bancaire	23,95 €
Frais de gestion d'un compte interdit bancaire (par mois)	19,20 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque ou prélèvement non provisionné non rejeté	10,00 €
Deuxième et troisième lettres de notification (par lettre)	24,10 €

PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Révocation à titre exceptionnel	GRATUIT
Retrait du consentement sur une autorisation de prélèvement SEPA	GRATUIT
Opposition sur prélèvement	GRATUIT
Enregistrement du consentement sur mandat prélèvement SEPA B to B	10,20 €
Modification / retrait de consentement sur mandat prélèvement SEPA B to B	5,10 €

Service de gestion des créanciers

Autorisés : liste blanche	15,55 €**
Non autorisés : liste noire	15,55 €**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :

Inférieur à 20,00 €	Montant du prélèvement
Supérieur ou égal à 20,00 €	

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

Demande à la Banque de France d'identifiant Créancier SEPA (ICS)	25,00 €
--	---------

EMISSION D'UN VIREMENT SEPA (par opération)

Frais par virement occasionnel ou permanent ⁽¹⁾	4,25 €
Frais par virement URGENT (demande avant 15h)	20,00 €
Virement ponctuel ou permanent sur BCPNet	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement permanent (en agence)	5,40 €
Frais de mise en place d'un virement permanent (à travers BCPNet)	GRATUIT
Demande retour virement SEPA	26,00 €

(1) Prélèvement en une seule fois, en début d'année ou à la mise en place, du nombre de virements prévus jusqu'au 31/12

* Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

** Par couple ICS/RUM ou ICS



VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

GESTION COURANTE (SUITE)

CONTRAT COMMERÇANT

Frais ouverture de contrat commerçant	55,35 €
Réfection de carte de domiciliation	23,80 €
Clôture Contrat Commerçant	23,80 €
Commission de mouvement (sur le montant des paiements CB)	Nous consulter
Location Terminaux de Paiement (TPE) "3 en 1"	Nous consulter

E-COMMERCE

SP+ (soumis à TVA)	Nous consulter
--------------------	----------------

AUTRES OPÉRATIONS

Frais de Tenue de Compte

Entreprises (par trimestre)	46,90 €
Professionnels (par trimestre)	33,70 €

Frais de Gestion de Compte Chèque

Commission de mouvement (calculée sur le total des écritures passées au débit) (% du montant)	0,075 %
Minimum (par trimestre)	12,00 €
Frais de gestion de compte courant inactif (depuis plus de 12 mois) (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)	30,00 €
Frais de clôture de compte	92,70 €
Service d'ouverture ou d'actualisation du dossier administratif	60,00 €

Commission d'intervention

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Commission d'intervention (par opération, avec un maximum de 10 opérations par jour)	9,20 €
--	--------

DATES DE VALEUR (OPÉRATIONS EN FRANCE)

Versement et retrait espèces (comptes en Euros)	J
Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte courant*	11 jours ouvrés
Remise de chèques	J + 1 ouvré
Paiement de chèques	J ouvré
Virement interbancaire émis	J
Virement interbancaire reçu	J
Prélèvement	J
Retrait/paiement cartes bancaires	J

* Délai pendant lequel la Banque BCP peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

CARTES BANCAIRES

COTISATIONS ANNUELLES CARTES

Carte Bleue VISA internationale ou Carte VISA BUSINESS

Débit différé	56,60 €/an€
Débit immédiat	37,70 €/an€

Carte VISA Premier ou Carte VISA GOLD BUSINESS

Débit différé	165,35 €/an€
Débit immédiat	140,95 €/an€

Deuxième carte sur le compte (VISA et VISA BUSINESS) arrondi à l'euro supérieur -50%

Carte VISA Electron	35,00 €/an€
---------------------	-------------

OPÉRATIONS DIVERSES LIÉES AUX CARTES

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

1 ^{er} titulaire	30,00 €/an€
2 ^e titulaire	22,00 €/an€



VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

CARTES BANCAIRES (SUITE)

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets

En euros dans la Zone Euro

Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque BCP ou Caisse d'Épargne	GRATUIT
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	GRATUIT
Avec une Carte Visa Gold Business	GRATUIT
Autre carte : 5 retraits par mois	GRATUIT
Au-delà par opération	1,00 €

En devises à l'étranger

Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %
Commission fixe par retrait	3,55 €

Paielements par carte

Paielements en euros dans la Zone Euro	GRATUIT
Paielements à l'étranger (hors Zone Euro)	GRATUIT
Commission proportionnelle au montant de la facture	2,80 %
Maximum	7,00 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte ou vol	20,50 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (usage abusif)	48,70 €
Demande de réédition de code secret en Agence	14,50 €
Duplication de carte bancaire (sauf anomalie ou démagnétisation)	15,65 €
Modification temporaire du plafond retrait/paiement carte bancaire	20,05 €
Demande autorisation de dépassement (par relevé)	8,65 €
Demande relevé Carte Bleue (par relevé)	8,65 €
Recherche de facturette (si la réclamation n'est pas fondée)	37,30 €
Ouverture de dossier litigieux	37,30 €
Capture dans un GAB d'une banque autre que la Banque BCP suite à 3 codes erronés	72,40 €

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

PACK PRO BCP

Offre groupée de prestations comprenant : €

- Chéquier
- Une carte bancaire au choix : Carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business
- Assurance moyens de paiement : BCP Protection⁽²⁾
- Assurance Dommages aux matériels informatiques : Multiclic +
- 2 Chèques de banque gratuits par an
- Commission de tenue compte
- Relevé de compte en ligne
- BCP net (service de banque à distance) et BCP Mobile
- Domilis

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services Pack Pro

Entreprises

Avec 1 carte Visa Business	30,60 €
Avec 1 carte Visa Gold Business	35,70 €

Professionnels

Avec 1 carte Visa Business	25,50 €
Avec 1 carte Visa Gold Business	30,60 €

Toute carte bancaire supplémentaire

Carte Visa Business	2,00 €
Carte Visa Gold Business	7,00 €

AUTRES SERVICES

Services Bancaires de base*

(Incluant : ouverture, tenue et clôture du compte, un changement d'adresse par an, délivrance à la demande de RIB, domiciliation de virements bancaires, envoi mensuel d'un relevé de compte, réalisation des opérations de caisse, encaissement de chèques et de virements bancaires, dépôts et retraits d'espèces au guichet de l'agence qui tient le compte, paiements par prélèvement, TIP ou virement bancaire, consultation à distance du solde du compte par l'intermédiaire des services bancaires à distance, une carte de paiement à autorisation systématique, deux formules de chèques de banque par mois).

* Offre groupée de services conforme à l'article D312-5, du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

(2) Seul le représentant légal ou le porteur des moyens de paiement salarié de l'entreprise adhérente désigné sur le bulletin d'adhésion est assuré. Toute adhésion supplémentaire est facturée à l'unité hors Pack Pro BCP



VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

AUTRES SERVICES (SUITE)

Domilis	
Service d'aide au changement de domiciliation	GRATUIT €
Frais de règlement de succession (% du montant)	1,00 %
Minimum	84,3 €
Maximum	945,10 €
Frais par avis à tiers détenteur	105,10 €
Frais pour opposition à tiers Détenteur	105,10 €
Frais par saisie-attribution / Saisie arrêt	105,10 €
Frais par opposition administrative (% du montant)	10,00 %
Maximum	105,10 €
Courrier conservé au guichet à la demande du Client (par an)	64,95 €
Renseignements commerciaux à la demande du client	
En France	8,40 €
A l'Étranger	64,95 €
Recherches de débouchés, partenariat ou assistance technique à l'étranger (+ frais réels)	92,70 €
Audit (+ frais réels) ou recherche complexe destinée au contrôle des sociétés	120,65 €
Photocopies	
Fournies à la clientèle ou pour l'Administration Fiscale (par feuille)	1,00 €
Frais de recherche de documents (par document)	
Jusqu'à un an	19,25 €
Au-delà d'un an	37,30 €
Supplément par photocopie	1,10 €
Établissement d'attestation simple (par attestation)	24,10 €
Transfert aux mandataires liquidateurs (par intervention)	110,80 €
Délivrance de lettre de recommandation à un client prospectant à l'étranger	44,40 €
Attestation de blocage de fonds	34,95 €
Comptage de pièces de monnaie (% du montant)	1,50 %
Minimum	19,25 €

SERVICES BCP NET ET EDI

BCP NET		€
Abonnement mensuel à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile)		2,70 €
Commande de chèquiers ou bordereaux de remise de chèque		
Si délivrance en agence	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte ou vol	GRATUIT	
Virements Ponctuels et Permanents	GRATUIT	
Frais d'utilisation des services de banque à distance		
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile)		
Internet	Selon fournisseur d'accès	
Téléphone (à partir d'un poste fixe)	Coût d'un appel local	
Internet sur mobile et tablette	GRATUIT selon opérateur	
Service @-remises ou EDI : LCR, virements, prélèvements, TIP		
Abonnement mensuel	11,05 €	
Envoi (par fichier)	4,50 €	
Par opération dans le fichier	0,25 €	
Virement de trésorerie (par remise)	5,20 €	
Virements à l'international (par remise)(maximum 150 €)	12,45 €	
Commissions cumulables		

LA CERTIFICATION ELECTRONIQUE⁽³⁾

Abonnement CERTIBCP (engagement contractuel pour une durée de 3 ans) 80 €/an



CRÉDITS

FACILITÉS DE CAISSE

Frais d'ouverture / renouvellement du dossier	0,75 %
Minimum	204,00 €
Maximum	456,95 €

Taux du découvert

Découvert autorisé ou négocié ponctuel TBB⁽⁴⁾ + marge

Découvert non autorisé ou en dépassement de l'autorisation

Des intérêts sont dus pour toute facilité de caisse ou découvert non contractualisé ou en dépassement du montant contractualisé. Ces intérêts sont calculés quotidiennement sur les utilisations effectuées et prélevés trimestriellement par le débit du compte du client. Le taux de ces intérêts est égal au taux de base Banque BCP (4) + 6 % dans la limite du taux d'usure. Le taux d'usure est établi chaque trimestre par publication au Journal officiel et il est affiché dans chaque agence Banque BCP.

Commission de découvert (par trimestre) (sur le plus fort découvert du trimestre antérieur, en date valeur)	0,10 %
Commission de dépassement de découvert (par trimestre)	3,00 %

PRÊT EQUIPEMENT

Frais de dossier (% du montant du prêt)	1,00 %
Minimum	110,30 €

CREDIT BAIL MOBILIER

Frais de dossier (% du montant du prêt)	1,00 %
---	--------

PRÊT IMMOBILIER

Investissement immobilier

Frais de dossier (% du montant du prêt)	1,00 %
Minimum	456,95 €
Frais de désistement (% du montant du prêt)	0,75 %
Maximum	186,30 €
Renégociation du contrat de prêt (% du capital dû)	1,00 %
Minimum	184,10 €

Promotions immobilières / marchands de biens

Commission d'engagement (par an / minimum)	0,50 %
Frais de désistement (% du montant du prêt)	1,00 %
Minimum	366,65 €
Maximum	1834,75 €
Garantie Financière d'achèvement (GFA)	Nous consulter

(3) Montant exprimé en HT.
Cette prestation est soumise à TVA au taux en vigueur (20,00% au 01/11/2014).

(4) Le taux de base Banque BCP établi au 1/11/2016 est de 6,60%.
Ce taux, lié aux conditions du marché, est susceptible d'être révisé à tout moment



CRÉDITS

PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Remise d'effets

Recherche de SIREN (par effet)	3,65 €
Commission d'endos	0,60 %
Escompte (par effet)	5,90 €
Frais d'ouverture / renouvellement de ligne	0,50 %
Minimum	156,70 €
Maximum	456,95 €

Encaissement

Effet domicilié non avisé (par effet)	15,15 €
LCR / BOR (par effet)	6,00 €
Avis de sort à la demande du client :	
par courrier (+ frais réels)	35,75 €
par téléphone	35,75 €
Notification ou demande d'acte d'acceptation (par effet)	35,90 €
Impayés (par effet)	valeur plafonnée à 20,00 €
Effets réclamés (par effet)	36,70 €
Effets prorogés (par effet)	36,70 €
Changement de domiciliation (par effet)	18,65 €
Présentation à l'acceptation (par effet)	96,25 €

LOI DAILY - CESSION

Par facture	17,90 €
Par bordereau	59,40 €
Par notification	17,90 €
Commissions cumulables	

CAUTIONS

Établissement de l'acte (caution émise)

Caution usuelle (imprimé normalisé)	37,30 €
Caution nécessitant un acte spécial	110,80 €
Avenant	47,00 €
Commission pour caution délivrée (% par an)	jusqu'à 2,05 %
Minimum	37,20 €
Mise en jeu des cautions/garanties (par caution)	47,00 €
Information des cautions (par lettre)	47,00 €

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AUX CLIENTS

Frais d'estimation de biens	Frais réels
Frais de mise en jeu de garanties (+ frais réels)	18,85 € à 94,55 €
Plan d'amortissement à la demande du client	55,75 €
Autres modifications des conditions de prêt (par avenant)	110,50 €
Demande de décompte de remboursement de prêt amortissable (à compter de la 2 ^e demande)	55,75 €
Nantissement financier	199,00 €
Nantissement de fonds de commerce, matériel, gage (+ frais réels par doc)	55,35 €
Main levée d'hypothèque ou de la caution du crédit logement	55,35 €
Main levée sur gage véhicule ou nantissement de matériel	27,55 €
Opposition / Subrogation à une compagnie d'assurances	55,35 €
Frais impayé (par échéance)	7,95 €



OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

PORTEFEUILLE IMPORTATION

Crédit documentaire

Commission d'ouverture (si montant stipulé "environ", calcul de la commission sur 110% du montant) (par trimestre indivisible)	0,26 %
Minimum	101,10 €
Commission d'engagement (par mois indivisible)	1/12 %
Minimum	73,55 €
Commission de modification (sauf augmentation ou validité)	82,90 €
Modification avec augmentation crédit / prorogation validité	0,26 %
Minimum	83,00 €
Commission de levée de documents	0,13 %
Minimum	92,60 €

Frais de SWIFT

Ouverture de contrat	52,75 €
Autres	23,55 €

Remise documentaire (effet seulement)

Commission d'encaissement (par effet libre en EUR et en devises) (% du montant)	0,15 %
Minimum	73,55 €
Maximum	257,50 €

Remise documentaire (avec documents)

Commission d'encaissement documentaire (% du montant)	0,15 %
Minimum	73,55 €
Maximum	550,65 €

PORTEFEUILLE EXPORTATION

Crédit documentaire

Commission de transfert	0,13 %
Minimum	128,80 €
Commission de notification	0,10 %
Minimum	92,70 €
Commission de transmission	73,55 €
Commission de modification	92,70 €
Commission de confirmation	0,20 %
Minimum (par trimestre indivisible)	128,80 €
Commission de levée de documents	0,15 %
Minimum	128,80 €
Commission d'acceptation / d'engagement	0,13 %
Minimum	124,05 €

Remise documentaire (effet seulement)

Commission d'encaissement (par effet libre en EUR et en devises) (% du montant)	0,10 %
Minimum	37,30 €
Maximum	110,80 €

Remise documentaire (avec documents)

Commission d'encaissement documentaire (% du montant)	0,20 %
Minimum	37,30 €
Maximum	244,45 €



OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

RECEPTION D'UN VIREMENT EN PROVENANCE DE L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN) EN EUROS ≤ 50 000 € ET VIREMENT SEPA (QUEL QUE SOIT LE MONTANT), AVEC BIC/IBAN **GRATUIT**

AUTRES VIREMENTS EN EUROS DANS L'EEE > 50 000 €	0,10 %
Minimum	18,90 €

AUTRES VIREMENTS, HORS EEE (EN EUROS)

OU EN DEVICES (quel que soit le pays)

Première tranche de 75 000 €	0,10 % du montant
Minimum	18,90 €
Au-delà de 75 000 €	0,05 % du montant

N° de compte erroné (recherche d'informations)	55,50 €
---	---------

CHÈQUE

Encaissement de chèques (frais de swift en sus)	0,10 %
Minimum	19,20 €
Maximum	110,80 €

OPÉRATIONS A DESTINATION DE L'ÉTRANGER

VERS L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN) EN EUROS ≤ 50 000 € € ET EMISSION D'UN VIREMENT SEPA (QUEL QUE SOIT LE MONTANT), AVEC BIC/IBAN

Commission pour BIC et/ou IBAN manquant ou erroné	4,25 €
	13,30 €

AUTRES VIREMENTS EN EUROS DANS L'EEE > 50 000 €	18,90 €
Minimum	18,90 €

AUTRES VIREMENTS, HORS EEE (EN EUROS)

OU EN DEVICES (quel que soit le pays)

Première tranche de 75 000 €	0,10 % du montant
Minimum	18,90 €
Au-delà de 75 000 €	0,05 % du montant

FRAIS DE SWIFT

Transferts internationaux EEE supérieurs à 50 000 € et tous transferts internationaux en dehors de l'EEE	23,70 €
---	---------

PAIEMENT DE CHÈQUE (frais de swift en sus)

En euro	0,20 %
Minimum	27,05 €
En devises	0,25 %
Minimum	54,25 €



RÉSOLUDRE UN LITIGE

La Banque BCP a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Néanmoins, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. En cas de problème ou d'insatisfaction, rapprochez-vous de l'agence Banque BCP qui gère votre compte. Si une réponse satisfaisante ne peut être apportée par l'agence, le client ou l'agence concernée peut transmettre la réclamation ou la demande au :

Service Qualité et Satisfaction Clients
18, Rue Hérold,
75001 Paris.

En cas de réclamation et si aucun accord n'a pu être trouvé avec le "Service Qualité et Satisfaction Clients", vous pouvez saisir, par écrit, Le Médiateur de la Banque BCP :

Monsieur Le Médiateur de la Banque BCP,
CS 151,
75 422 Paris Cedex 09.

L'autorité des Marchés Financiers dispose d'un médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...):

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

* Cf article L.621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

Vous pouvez contacter aussi notre Service de Relations Clients au 01 42 21 10 10*

* Accueil téléphonique Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h/18h
Jeudi : 10h/18h - Samedi : 9h / 16h25. Prix d'un appel local.

**Pour tous renseignements appelez
le Service de Relation Clients:**

+ 33 (0)1 42 21 10 10

**Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h/18h
Jeudi : 10h/18h - Samedi : 9h/16h25**

**ou connectez-vous sur
www.banquebcp.fr**

**La Banque BCP a opté pour la non application de la TVA.
En conséquence, il n'y a pas de TVA à récupérer.**



Banque BCP

12/2016

l'autreagence



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Banque BCP
et Ecofolio.

BANQUE BCP, SAS à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 120 748 063 euros. Siège social 16, rue Hérold - 75001 PARIS - N° 433 961 174 RCS PARIS - Société de Courtage d'Assurances Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances - N° identification TVA FR 71 433 961 174. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'Orias sous le N° 07 002 041 site web ORIAS : www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 - site web ACPR: www.acpr.banque-france.fr/ Carte professionnelle de Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° T15773.